

Boufféré, le 18 avril 2018

CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

LA REGION AIDE LES ENTREPRISES DANS LEURS INVESTISSEMENTS NUMERIQUES

Le contrat de croissance entreprise : accompagner les entreprises ligériennes aux étapes clés de leur développement.

« L'entreprise est au cœur de la stratégie économique régionale. Avec le Contrat de Croissance Entreprise, la Région des Pays de la Loire propose une boîte à outils complète et sur-mesure pour accompagner les entreprises ligériennes à chaque étape clé de leur développement. Parmi ces outils, Pays de la Loire investissement numérique est un dispositif qui aide les petites entreprises dans leur démarche d'acquisition de nouveaux outils numériques, pour une réelle valeur ajoutée en termes de chiffre d'affaires et d'organisation des process. Lancé mi-juillet 2017, ce dispositif d'aide a rencontré un important succès auprès des entreprises ligériennes. » a expliqué Antoine Chéreau, 1^{er} vice-président de la Région des Pays de la Loire dans une entreprise bénéficiaire à Boufféré « concept & fabrication ».

L'entreprise CONCEPT FABRICATION dirigée par David COURTIER, est un sous-traitant spécialisé dans l'usinage (petites, moyennes ou grandes séries) de pièces en matériaux bois (massif, placage, panneaux multiplis, médium) et des matériaux dérivés (plastiques, composites...). Avec l'aide régionale de 11 348 € l'entreprise s'est équipée d'une suite logicielle de type CFAO, lui assurant plus de réactivité, de productivité et de qualité.

Pays de la Loire Investissement numérique

Le dispositif d'aide à l'investissement numérique s'intègre dans le parcours de numérisation des entreprises, et complète les actions des partenaires (CCI, CMAR, CPME) et l'aide au conseil numérique (Pays de la Loire Conseil). Il s'adresse aux Petites entreprises < 50 ETP salariés et CA < 10 M€. Les entreprises peuvent prétendre à une subvention de 50% des dépenses éligibles HT plafonnée à 15 000 €. La Région accompagne les projets de numérisation permettant une évolution importante dans le cadre de la transition numérique de l'entreprise, et contribuant à créer une chaîne numérique intégrée. C'est la philosophie du Contrat de croissance entreprise et la volonté régionale affirmée d'accompagner le développement des entreprises.

Un bilan positif après 8 mois d'existence du dispositif

Le dispositif rencontre un franc succès, avec 104 dossiers, représentant 1 020 343 € d'aides régionales pour 2 559 188 € de dépenses éligibles. L'aide moyenne est environ de 9 821 € par entreprise. Ils concernent 1 567 salariés (en ETP), répartis sur 73 TPE (< 20 ETP) et 21 PE (20 à 49 salariés). En Vendée, 18 dossiers d'entreprises sont instruits, pour un montant total de 141 674 € d'aides régionales pour l'investissement numérique.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92